La VILLE genas nature

COMPTE RENDU

Mardi 14 janvier 2014,

Réf. : CRN/VDC/HCT/CR281113

Réunion de concertation « Refondation de l'école »
Jeudi 28 novembre 2013 – 18 h 00 / 20 h

Personnes Invitées	Présents	Absents	Excusé(s)
VALERO Daniel (Maire)	X		
MICHON Anastasia ((Adjointe aux Affaires scolaires - mairie)	X		
GERVAIS Catherine (Inspectrice Éducation Nationale)	X		
❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖			
BERNARD Cinthya (Vice-présidente L.P.E. Joanny Collomb)	X		
BONDOUX Claire (Directrice École maternelle Jean d'Azieu)	X		
CATERNET Nathalie (Trésorière - L.P.E. Jean d'Azieu)	X		
GALSOMIES Nathalie (Directrice Groupe scolaire Joanny Collomb)	X		
GARON-MOUNES Anne-Laure (Présidente F.C.P.E. Joanny Collomb)	X		
GUERCHE Nathalie (Présidente F.C.P.E. Jean d'Azieu)	X		
LACROIX Françoise (Directrice École élémentaire Jean d'Azieu)	X		
MERIEUX Annick (Directrice Groupe scolaire Anne Frank)	X		
MOUSTAID-BENJELLOUN Chadia (Vice-présidente APAF69)	X		
NAKO Agnès (Directrice Groupe scolaire Nelson Mandela)	X		
OVIEVE Stéphanie (Présidente APAF69)	X		
PUPIER Anne-Lise (Parent L.P.E. Nelson Mandela)	X		
ROSSI Christel (Parent L.P.E. Nelson Mandela)	X		
❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖			
DABIC Vesna (Responsable des actions éducatives DPEL - mairie)	X		
ROBIN Christine (Directrice DPEL - mairie)	X		
VADON Cendrine (Directrice de cabinet – mairie)	X		

ORDRE DU JOUR :

- **Projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École & réforme des rythmes scolaires**

Le document « Refondation de l'école » projeté lors de cette rencontre est joint au compte rendu de séance.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie l'inspectrice de circonscription, les parents d'élèves et les directrices d'école de leur présence.

Madame Michon rappelle que le but de cette 3e réunion est d'essayer de valider une proposition commune qui sera adressée au directeur académique des services de l'Éducation Nationale (DASEN), monsieur Baglan. Elle souhaite pour cela que les débats aient comme point de départ le rythme de l'enfant et son bien-être. Elle ajoute que la réforme des rythmes scolaires a plus de sens pour les élèves scolarisés dans les zones dites « sensibles » (exemple : Saint-Fons). En revanche, pour Genas, elle s'interroge sur son adéquation dans la mesure où les enfants sont déjà souvent en suractivité (activités sportives, culturelles, artistiques).

Hôtel de ville
Place du Général de Gaulle
BP 206 - 69741 Genas cedex
Téléphone 04 72 47 11 11
Télécopie 04 78 90 70 35

De plus, madame Michon rappelle l'engagement de la ville de Genas à apporter des contenus pédagogiques de qualité aux services périscolaires. Elle observe que cet objectif figurait déjà dans le Projet Éducatif Local, initié en 2008. Plus récemment, la refonte des services périscolaires adoptée en septembre 2012 a donné lieu à un travail qualitatif.

À son tour, madame l'inspectrice salue élus, directrices d'école et parents présents à cette réunion. Madame Gervais indique qu'elle est ravie d'être présente pour travailler sur cet enjeu. Elle regrette toutefois que la proposition n'ait pas encore été soumise au DASEN. Elle précise que le partenariat Éducation Nationale / Ville permet d'engager une réflexion qui n'oublie pas l'enfant. Madame l'inspectrice souligne également que l'élève doit être considéré dans sa globalité. Les différents temps de sa journée doivent être pris en compte : les temps passés à l'école, en accueils périscolaires, avec ses parents et sa famille, avec ses amis. Elle insiste sur l'importance de penser avant tout à l'enfant qui doit vivre tous ces temps sous le regard bienveillant de l'adulte.

En préambule des échanges, monsieur le Maire définit les points qui seront abordés :

- L'état d'avancement de la réflexion sur le dossier de la réforme des rythmes scolaires avec un point sur les dernières informations recueillies lors du congrès des maires auprès du ministre de l'Éducation Nationale ;

- Les enjeux de la réforme : enjeux éducatifs mais aussi financiers et organisationnels avec un rappel des obligations réglementaires définies par la loi sur la refondation de l'école ;

- La présentation de 5 scénarii assortie de débats et d'échanges constructifs.

Il ajoute, en outre, que depuis les derniers conseils d'école et la rentrée de septembre, les élus et les services ont poursuivi leur réflexion sur le projet de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Il annonce que les propositions de ce soir font l'objet d'une ultime concertation (la 3e depuis mars 2013) et espère trouver un consensus sur le scénario de la nouvelle semaine scolaire.

Monsieur le Maire fait ensuite mention du congrès des maires auquel il vient d'assister. Il déclare que la question de la réforme des rythmes scolaires a occupé une large place dans les débats. Il déplore que les demandes des maires concernant son report après les élections municipales et la revalorisation du fonds d'amorçage aient essuyé des refus.

Il poursuit en évoquant les communes qui ont instauré la nouvelle semaine scolaire en septembre 2013. Selon le sondage réalisé par l'Association des Maires de France auprès de 4 000 communes parties en 2013, seules 1 100 mairies ont répondu au questionnaire dont 700 collectivités sur la partie financière. De cette première évaluation (premier point d'étape), il relève un élément intéressant : contre toute attente, les collectivités territoriales urbaines se heurtent davantage aux difficultés de recrutement d'animateurs qualifiés que les communes rurales ou semi rurales.

Sur le volet financier, il note d'importantes disparités avec un coût de la réforme très hétérogène selon les communes. Celui-ci peut atteindre jusqu'à 600 euros par enfant suivant les effectifs et les activités périscolaires proposées. Il précise toutefois que ce coût est à modérer si l'on se réfère au coût médian estimé à 150 euros par enfant.

Reste que le financement de la réforme demeure conséquent pour les collectivités territoriales. Ainsi, quel que soit le scénario retenu, dans le cas où tous les élèves seraient présents aux heures périscolaires supplémentaires, la commune de Genas devra prévoir 73 emplois pour satisfaire aux taux d'encadrement (Cf. : taux d'encadrement fixés dans le décret d'application du 2 août 2013 : 1 adulte encadrant pour 14 enfants maternels et 1 adulte encadrant pour 18 enfants élémentaires). Monsieur le Maire précise qu'un assouplissement des taux d'encadrement est envisagé par le ministre au regard des difficultés rencontrées. Cependant, pour le moment, aucune communication officielle n'a été faite en ce sens. Concernant la ville de Genas, l'atténuation des coûts passera par le redéploiement des ressources humaines qui interviennent déjà dans les écoles sur le temps scolaire. Monsieur le Maire pense notamment aux Atsem, ETAPS, animatrice informatique, ludothécaire… qui représentent un vivier d'agents diplômés et qualifiés.

À la question d'un représentant des parents d'élèves élus sur le refus de certains maires d'appliquer la réforme, il répond qu'il ne se rangera pas à leur côté car il n'imagine pas ses soustraire à une obligation imposée par l'État. Il déplore néanmoins que cette réforme imposée par l'État ne soit pas accompagnée des moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre.

Plus globalement, cette réforme coûtera 300 millions d'euros à l'État. En revanche, elle revient à 900 millions d'euros pour les communes ; sans compter la diminution sensible des autres dotations annuelles. Monsieur le Maire reconnaît que cela constitue un vrai « casse-tête » pour les communes qui disposent d'un budget contraint : les 50 euros par enfant alloués par l'État au titre du fonds d'amorçage sont uniquement prévus au budget de 2014. À ce jour, il rappelle qu'il n'y a aucune certitude sur la reconduction de cette aide gouvernementale pour 2015 et 2016. Se pose donc la question du financement de la réforme sur les prochaines années. Il craint que cela soit entièrement supporté par les deniers de la ville et donc les impôts locaux.

La question financière interroge les parents d'élèves élus. Ils trouvent en effet dommage que ne soit pas fait état de la baisse de certaines dépenses. La demi-journée d'école supplémentaire (dans le cas du mercredi matin) aurait pour conséquence un fonctionnement amoindri des accueils de loisirs. Celui-ci serait réduit à ½ journée d'ouverture le mercredi après-midi (avec ou sans repas).

Madame Gervais indique que, au-delà du financement communal, ce sont les contribuables qui payeront la facture.

Sur ce même sujet, les parents d'élèves souhaitent savoir si le transfert des enfants le mercredi matin depuis l'école jusqu'aux accueils de loisirs sera organisé. Ils demandent si une navette (transport en commun) et les repas sont d'ores et déjà prévus dans le cadre des accueils de loisirs. Madame Robin indique que cette question sera étudiée une fois le scénario de la nouvelle semaine scolaire arrêtée mais que quoi qu'il en soit, ces dispositifs ne concernent que les enfants inscrits aux centres de loisirs et qu'il convient de ne pas confondre ce qui relève du temps périscolaire et ce qui relève du temps géré par les familles.

Outre les aspects humains (recrutement de personnels qualifiés) et financiers évoqués, monsieur le Maire réaffirme le prérequis nécessaire pour déterminer le scénario de la nouvelle semaine scolaire. Il rappelle que le choix doit être effectué en pensant d'abord à l'intérêt des enfants.

Après avoir donné le cadre général de la réforme des rythmes scolaires et ses impacts, madame Michon présente 5 scénarii issus des temps de concertation et des réflexions engagées jusqu'à ce jour. Elle précise que l'amplitude horaire existante sera maintenue (7 h 30 – 18 h 30).

Afin de nourrir et d'éclairer le débat, madame l'adjointe aux affaires scolaires annonce les derniers chiffres enregistrés sur la fréquentation des services périscolaires (novembre 2013). Un premier constat se dégage : la hausse de la fréquentation des restaurants scolaires.

Présentation des 5 scénarii

- ***Scénario 1 (8 h 45 - 16 h 00) avec la demi-journée d'école supplémentaire envisagée le mercredi ou samedi matin***

La demi-journée supplémentaire fait d'entrée l'objet de débat. Lors de la dernière commission, les directeurs d'école n'étaient pas opposés à ce qu'elle corresponde au samedi matin. Ils avaient déjà expérimenté cette disposition. Ils la trouvaient avantageuse (rythme différent du reste de la semaine, communication plus importante avec les familles…).

Madame Gervais précise que le samedi matin est dérogatoire. Cette proposition devra être assortie d'arguments pour être adressée au DASEN. En outre, elle indique que les présidents des fédérations de parents d'élèves ont rencontré le ministre sur cette question avant même la proposition de loi sur la refondation de l'école. À l'issue de cette concertation, le samedi matin avait été exclu en raison de la sociologie des familles (séparation des parents) et de la prise en compte de la réalité des situations.

Plus globalement, sur la répartition de la semaine scolaire, il est souligné l'analyse apportée par les chronobiologistes, à savoir une meilleure concentration des enfants le matin. Les temps d'apprentissage sont en effet plus favorables le matin, y compris le samedi matin. En ce sens, cela représenterait un argument positif.
Monsieur le Maire ajoute que c'est le refus des départements d'assurer un service de transport en commun qui a rendu la disposition du samedi matin à l'école dérogatoire. C'est en effet aux conseils généraux que revient la compétence du transport scolaire pour les collèges. Dans la mesure où ceux-ci fonctionnent le samedi matin pour les collèges, il apparaissait complexe de mettre en œuvre le même service pour les écoles primaires. Cependant, Genas n'est pas concernée par cette mesure puisque le collège n'est pas ouvert ce jour-là.

Madame Gervais complète en déclarant qu'il y a beaucoup de familles qui ont à la fois des enfants scolarisés en primaire et au collège. L'école le samedi matin supposerait des rythmes différents en fonction des enfants d'une même fratrie.

Autre point évoqué : le contenu des activités périscolaires supplémentaires : ¼ heure le matin et ½ heure l'après-midi. Madame Robin souligne que cela permettrait un étalement des arrivées des familles. Ce quart d'heure ne serait pas soumis à de l'activité intensive mais à de la garderie et à un réveil en douceur des enfants. Ce temps serait consacré à la préparation de leur entrée en classe.
De plus, autre atout non négligeable qui répondrait en partie aux demandes des familles : la sécurisation des sites scolaires grâce à des arrivées décalées : cela engendrait moins de problème de stationnement et plus de sécurité aux abords des écoles. De même, le retard des parents, signalé à maints conseils d'école, serait également solutionné avec un début de cours plus tardif. La demi-heure de l'après-midi constituerait un temps d'articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire (transfert de responsabilité).

Un point négatif est souligné par les représentants de parents d'élèves : cet emploi du temps serait dommageable pour les enfants qui, partant à 16 h 30, ne participeraient pas aux activités périscolaires proposées.

Madame Robin rappelle que le but de la réforme est d'écourter la journée scolaire de l'enfant et de réduire, de fait, son temps de présence en collectivité.
Madame Nako souhaite, quant à elle, l'obligation d'organiser des activités périscolaires avec des contenus pédagogiques.
Madame Gervais intervient pour indiquer que ce temps n'appartient pas à l'école. Le temps périscolaire relève de la compétence des communes. Elle prend ainsi l'exemple de Feyzin qui propose à la fois une activité périscolaire de qualité (exemple : l'équitation une fois par semaine) et des activités occupationnelles (garderie, dessins libres…). Cette mixité, à la fois d'activité périscolaire de qualité et d'activités périscolaires occupationnelles a été validée par tous les partenaires (Éducation Nationale et familles). Des choix doivent être faits. Ils sont guidés à la fois par les contraintes budgétaires et la faisabilité en matière de ressources (ressources humaines : recrutement de personnels qualifiés, rémunération, locaux…).

- **Scénario 2 (8 h 30 - 15 h 00) : 2 temps périscolaires forts avec une fin de cours à 15 h 00 deux jours par semaine**

Le but : proposer des activités périscolaires de qualité grâce à deux après-midis banalisés avec des tranches horaires importantes consacrées au périscolaire.
Madame Robin fait état des atouts d'un tel scénario : pouvoir positionner une équipe périscolaire stable qui interviendrait au sein des 4 groupes scolaires. En termes d'offres d'emplois, cela supposerait moins de précarité pour les animateurs qui verraient leur temps d'intervention augmenter et une fidélisation des équipes formées et qualifiées.
Madame Gervais précise que ce scénario est dérogatoire sur le fond et sur la forme.
Sur la forme : il est rappelé l'obligation de la réduction de la journée scolaire de l'enfant (une régularité à instaurer sur les 4 jours). La remarque sur le fond concerne le non respect du rythme de l'enfant avec une fin de cours à 15 h 00 au moment où l'attention et la concentration des enfants sont de nouveau favorables. Toutefois, le principe de l'alternance avec 2 journées scolaires allégées sur 4 n'est pas rédhibitoire (exemple : la ville de Paris à laquelle cette dérogation a été accordée).
Madame Nako évoque le cas du personnel de l'Éducation Nationale qui intervient dans plusieurs groupes scolaires genassiens (sur les temps de décharges des directrices) et pose la question de l'articulation de ces compléments de temps de travail pour les professeurs concernés.

Les parents d'élèves soulignent le fait qu'il n'y ait pas de garderie prévue le samedi matin avant le démarrage des cours.

Madame Robin explique que ce service ne s'avérerait pas pertinent dans la mesure où la plupart des familles ne travaillent pas ce jour là. De fait, à 9 h 00, elles peuvent accompagner leurs enfants à l'école. Par ailleurs, autre point positif : cela permettrait aux enfants de se lever plus tard pour ce dernier jour de la semaine.

- **Scénario 3 (8 h 30 – 15 h 45) : fin de cours à 15 h 45**

Ce scénario répondrait aux exigences de la réforme, à savoir une régularité des heures scolaires et périscolaires sur toute la semaine avec ¾ heures de périscolaire supplémentaire de 15 h 45 à 16 h 30.
Les directrices notent que peu de parents seront présents à 15 h 45 pour venir récupérer leurs enfants. Les parents d'élèves souhaitent que ce temps supplémentaire ait un contenu pédagogique.

Monsieur le Maire précise que ce scénario viendrait à l'encontre des recommandations faites par les chronobiologistes.

- **Scénario 4 (8 h 30 – 15 h 30) : scénario des représentants des parents d'élèves des écoles Jean d'Azieu, Joanny Collomb et Nelson Mandela**

Madame Gervais est surprise du procédé qui a été utilisé par les parents d'élèves pour faire connaître leur proposition au DASEN. Ceux-ci rétorquent en évoquant le contexte et les relations avec l'ancienne inspectrice de circonscription. Le courrier a été adressé directement à monsieur Baglan en juillet dernier. Madame Ovière, représentante des parents d'élèves de l'école Anne Frank, précise que ce scénario n'avait pas été retenu au sein de l'école. Les parents d'élèves lui avaient préféré un autre scénario, celui qui permettait l'allongement de la pause méridienne.

Madame Robin indique que ce scénario est difficile à mettre en œuvre au regard du taux de fréquentation de la cantine. Avec la réduction de la pause méridienne d'1/4 heure chaque jour, il apparaît difficile d'assurer une qualité d'accueil des enfants. De plus, il est souligné la précarité du personnel qui interviendrait 1 h 45 au lieu de 2 h 00.
Pour les parents d'élèves, il s'agissait de dégager un temps périscolaire suffisant pour permettre la mise en place d'une offre d'activités de qualité avec des séances de ¾ heures.

Madame Gervais indique que cela a du sens. Elle rappelle que certaines communes ont fait le choix de proposer à la fois des activités de qualité et des temps de garderie. De plus, il pourrait être envisagé des intervenants identiques sur le temps scolaire et périscolaire (exemple : projet qui ferait écho avec ce qui est mené en classe comme la natation).

- **Scénario 5 (8 h 30 – 16 h 30) : allongement de la pause méridienne (11 h 30 - 14 h 15)**

Madame Michon indique que les ¾ heures sont réparties sur les 4 jours de la semaine.
Le respect des rythmes scolaires est assuré ainsi que la régularité des horaires sur la semaine.
Ce scénario apparaît plus favorable aux enfants maternels (3 - 6 ans). Il permettrait de mobiliser les équipes d'animateurs sur le temps de midi et de prévoir un lissage de l'organisation sur la semaine.

Les parents d'élèves indiquent qu'il y a très peu d'enfants qui ne déjeunent pas à la cantine. Avec ce scénario, ils pensent que la journée de l'enfant ne serait pas allégée.
C'est pourtant ce scénario qui a été retenu majoritairement par les parents d'élèves de l'école Anne Frank.
La FCPE Jean d'Azieu demande des précisions sur l'organisation de la journée et le retour à l'école pour les enfants maternels. Madame Robin répond qu'il est possible d'envisager 2 cycles/scénarii différents : un pour les maternels et un autre pour les élémentaires.
Les Atsem pourraient prendre en charge le temps de sieste. De plus, les enfants externes (ceux qui ne déjeunent pas à la cantine) pourraient continuer à être accueillis à 13 h 30 au sein de l'école pour permettre la sieste à l'école.
Madame Robin rappelle en ce domaine les préconisations de l'Éducation Nationale en faveur les jeunes enfants : le besoin de dormir après le repas pour assurer la qualité des cycles de sommeil (sommeil réparateur avec un lever à 14 h 00, voire 14 h 15). Il s'agit également de différencier les temps du jeune enfant avec ceux des enfants plus âgés (école élémentaire).
Les parents d'élèves s'interrogent sur la pertinence de ce scénario pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine et leur retour à l'école.
Madame Robin explique qu'on peut agir sur la majorité, mais qu'on ne peut prendre en compte les cas particuliers. Par ailleurs, sur le mercredi matin, les familles sont déjà organisées. Elles ont un mode de garde. Les capacités d'accueil des Moussaillons et de la Galipette peuvent en partie répondre aux autres besoins.

Monsieur le Maire pose la question des parents qui travaillent actuellement à temps partiel et de leur organisation actuelle qu'il va certainement falloir adapter. En effet, nombre de mamans ne travaillent pas aujourd'hui, le mercredi pour garder leur enfant.
Quel mode opératoire choisiront-elles demain, à l'application de la réforme ? Il serait intéressant de savoir si elles retourneront travailler le mercredi matin.

Après avoir débattu sur les 5 scénarii, monsieur le Maire met fin aux débats.

Madame Michon déclare être satisfaite des arguments échangés par les différents intervenants. Plusieurs scénarii ont pu être proposés aux représentants des parents d'élèves et aux directrices d'école avec à chaque fois, un argumentaire développé (points positifs et négatifs). Elle reconnaît que des ajustements seront certainement apportés au scénario proposé au DASEN en 2014, lors de la mise en place.

Une représentante des parents d'élèves de l'école Anne Frank demande à connaître le choix de la ville. Madame Michon indique que la ville est pour le moment dans la concertation. Madame Galsomies, directrice de l'école Joanny Collomb, revient sur le dernier scénario en indiquant que l'allongement de la pause méridienne ne serait pas positif car cela s'apparenterait à de la garderie et les enfants seraient trop excités au retour à l'école.
Madame Gervais revient sur l'organisation de la journée scolaire et rappelle qu'aucun enfant ne pourra être laissé pour compte avant 16 h 30.
Madame Robin insiste sur la nécessité de permettre aux enfants de se ressourcer en dehors de l'école, soit au sein des familles, soit au sein des services périscolaires.
Pour le scénario 2, madame Galsomies observe qu'il est important de ne pas dépasser 5 h 30 par jour d'apprentissage. Elle propose ainsi une variation du scénario 2, un « scénario 2 bis », avec les lundi et jeudi, une fin de cours à 16 h 00 et le mardi et vendredi une fin de cours à 15 h 30 + mercredi 8 h 30 – 12 h 00 pour ne pas être dérogatoire. Rappel : le « cerveau » sera-t-il de nouveau disponible aux apprentissages à 14 h 15 après les activités périscolaires (fatigue intellectuelle). Un parent d'élève d'Anne Frank manifeste son désaccord quant à ce scénario.
Madame Lacroix souligne l'état de fatigue des enfants le vendredi après-midi. Madame Robin évoque 2 points : régularité de la semaine scolaire et organisation pratique (inscription aux activités).

Madame Ovième est favorable à la demi-heure supplémentaire du mercredi matin (matin où la concentration des enfants est importante).

Les arguments ayant été échangés tout au long de la présentation des 5 scénarii, monsieur le maire propose de faire un tour de table afin que chacun puisse faire connaître ses préférences pour l'un des scénarii proposés :

École	Scénario	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 3 bis	Scénario 4	Scénario 5	Total
École Jean d'Azieu	Parents d'élèves élus		X		X			
	Directrices		X		X			
École Joanny Collomb	Parents d'élèves élus		X		X			
	Directrice		X		X			
École Anne Frank	Parents d'élèves élus				X			
	Directrice		X		X		X	
École Nelson Mandela	Parents d'élèves élus		X		X			
	Directrice		X		X			
Total des voix			7		8		1	

<u>Anne Frank</u> :
Parents d'élèves : par défaut, scénario 3 bis
Directrice d'école : hésite entre le scénario 2 (+++) et 5 et 3 bis

<u>Jean d'Azieu</u> :
Parents d'élèves : scénario 2 et 3 bis
Directrices d'école : scénario 2 et 3 bis

<u>Joanny Collomb</u> :
Parents d'élèves : scénario 2 et 3 bis
Directrice d'école : scénario 2 et 3 avec un bémol (allonger le temps d^enseignement le matin et alléger l'après-midi comme le pratique la commune de Communay : 8 h 30 – 11 h 45 et 13 h 45 - 15 h 45)

<u>Nelson Mandela</u> :
Parents d'élèves : scénario 2 et 3 bis
Directrice d'école : 2 et 3 bis

⌦ Consensus dégagé : scénario 2 et 3 bis

Monsieur le Maire clôt la séance et remercie l'inspectrice, les directrices d'école et les représentants de parents d'élèves d'avoir participé. Il annonce qu'il reviendra vers les parents d'élèves en posant la question de l'école le mercredi ou samedi matin (sondage). Et que selon leur réponse, il ajustera la proposition adressée au DASEN.

Il conclut en déclarant qu'il s'engage à faire part de sa proposition aux familles avant les vacances de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Compte rendu rédigé par :

Vesna DABIC
Direction de la Politique Éducative Locale